



ALLOCUTION DE M. ANDRÉ FLAHAUT
PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 24 AVRIL 2014

Chers collègues,

Nous voici arrivés au terme de nos travaux; la 53ème législature se termine.

Je crois pouvoir dire que nous l'avons pleinement vécue tant dans notre tâche de législateurs que dans notre tâche de contrôle du gouvernement. Cette législature fut riche tant par l'intensité de nos travaux que par l'importance des textes de loi que nous avons adoptés. Riche encore par l'obligation que nous nous sommes donnée de rencontrer une partie des attentes de notre société.

Je voudrais, avant que nous nous quittions, vous demander encore un court instant d'attention. La Chambre des représentants sera bientôt dissoute. Depuis un temps déjà, les élections du 25 mai aux différents niveaux de pouvoir – européen, fédéral, régional et communautaire – monopolisent l'attention.

À l'approche de nouveaux enjeux, il est utile de faire brièvement le point de la situation. C'est le moment de mesurer le chemin parcouru depuis l'installation de notre Assemblée, il y a près de 4 ans.

Vous avez, sans doute, encore bien en mémoire à quel point la situation s'annonçait incertaine et chargée de multiples difficultés, à l'issue des élections fédérales du 10 juin 2010.

La crise – ou plutôt les crises – minaient la confiance, mettaient à mal le quotidien des citoyens. À la crise bancaire et financière qui sévissait déjà depuis 2008, s'était ajoutée la crise de la dette dans la zone euro. Durant près d'un an et demi, le pays allait devoir faire

face à la plus longue épreuve politico-institutionnelle qu'il ait connu, en attente d'un gouvernement de plein exercice.

Le 20 juillet 2010, lors de mon allocution inaugurale en tant que président de la Chambre des représentants, je vous faisais part de difficultés à venir, mais aussi de ma conviction que nous aurions la capacité de trouver des solutions appropriées dans l'intérêt général et des citoyens.

Un an plus tard, toujours en période d'affaires courantes, la satisfaction m'était donnée de pouvoir vous présenter un premier bilan honorable malgré la situation particulière. En instaurant des débats d'actualité, des commissions spéciales ou de suivi, par l'exercice usuel des questions orales en nombre record – plusieurs milliers – notre assemblée s'était acquittée des missions de contrôle qui lui sont dévolues.

Le travail législatif se poursuivait aussi. Ainsi, jusqu'à la formation du gouvernement conduit par le premier ministre, Monsieur Elio Di Rupo, le 6 décembre 2011, pas moins de 105 projets de loi et 51 propositions de loi ont été adoptés. La continuité du travail parlementaire avait ainsi été assurée.

Peu après la prestation de serment du gouvernement, la Chambre pouvait donner sa pleine mesure pour remettre à nouveau sur le métier les grands ouvrages minutieusement élaborés au cours des mois précédents. Notre Assemblée a mis tout en œuvre afin de concrétiser, au plus vite mais sans bâcler le travail confié, les accords engrangés lors des négociations en vue de la formation du gouvernement. Je tiens ici à vous remercier, toutes et tous.

Le temps dont nous disposions pour ce faire était court, et la tâche énorme. C'est pourquoi il a bien fallu se «hâter lentement», et souvent pratiquer des exercices qui tenaient du grand écart.

Rappelez-vous, il s'agissait de préserver l'essentiel en période de crise, c'est-à-dire les conditions de vie des citoyens, leur accès aux soins de santé, non sans s'atteler à réduire la dette publique, à confectionner des plans budgétaires répondant aux contraintes européennes. Il s'agissait tout particulièrement de formuler en termes de lois le gigantesque chantier de la sixième réforme de l'État, conformément aux engagements pris.

La Chambre se devait de piloter et de concrétiser cette sixième réforme de l'Etat.

À elle seule, la réalisation de cette vaste entreprise institutionnelle a requis beaucoup d'investissement. D'importants débats y ont été consacrés, tout particulièrement au sein de

la Commission de révision de la Constitution et de la réforme des institutions, que j'ai eu l'honneur de présider. L'ensemble du processus, élaboré et réalisé en 2 phases, a été ventilé en plusieurs paquets de textes de lois.

L'ampleur de l'ouvrage a de quoi impressionner: 17 textes de loi pour la première phase, 64 textes pour la seconde phase, soit un total de 81 textes de loi !

Deux ans après l'investiture du gouvernement, à la fin de l'année 2013, l'ensemble des travaux se trouvait finalisé.

Toute cette architecture institutionnelle complexe aura permis d'installer les nouvelles bases du fonctionnement de l'État; un État dont le centre de gravité continue d'être redirigé vers les entités qui le constituent, dans un objectif de meilleure cohérence et d'homogénéité. Dans ce système de gouvernance à plusieurs niveaux, qui appelle davantage de coopération et de concertation entre ses composantes, c'est au final les citoyens qui doivent s'en trouver mieux servis. Car n'oublions jamais que chacun des pouvoirs dans sa sphère de compétences, est appelé au même devoir ; celui de répondre à l'attente des citoyens en promouvant une société juste et solidaire, vivante économiquement et socialement, où chaque personne a sa place et mérite donc la même attention.

Le Parlement fédéral lui-même s'inscrit pleinement dans cette nouvelle configuration. La réforme institutionnelle a conduit en effet à redéfinir le rôle respectif des deux assemblées fédérales. La profonde réforme du Sénat, acquise sous cette législature, en constitue la marque la plus nette. La prochaine assemblée sénatoriale sera ainsi composée de 50 sénateurs issus des entités fédérées et de 10 sénateurs cooptés.

La Chambre des représentants participe au même élan novateur. Son Bureau, par exemple, sera également recomposé .

Notre assemblée a par ailleurs veillé à assumer sa part d'efforts en ces temps de crise, par une série de mesures d'économie, de rationalisation, de gouvernance.

À côté de ce vaste chantier institutionnel, beaucoup de législations importantes ont vu le jour.

Citons-en quelques-unes à titre d'illustration:

- la loi du 17 décembre 2012 portant des dispositions diverses en matière d'accessibilité aux soins de santé;

- la loi du 27 décembre 2012 contenant le plan pour l'emploi;
- les lois des 18 et 31 juillet 2013, qui concernent le statut des militaires;
- la loi du 15 juillet 2013 portant des dispositions urgentes en matière de lutte contre la fraude;
- les lois du 30 août 2013, qui concernent la réforme des chemins de fers belges et le code ferroviaire;
- les lois des 8 mai 2013, qui modifient la loi du 15 décembre 1980 et portent des dispositions en matière de procédure d'asile;
- la loi du 18 juillet 2013 portant assentiment au Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire.

Disons encore un mot de notre action parlementaire dans l'Union européenne.

Le début de cette législature a été caractérisé par la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne qui a eu lieu de juillet à décembre 2010.

Le Parlement belge a organisé dans ce cadre une dizaine de rencontres interparlementaires dont la COSAC qui réunit des délégations des commissions chargées des questions européennes au sein des parlements nationaux de l'Union européenne. Sur le plan international, deux conférences interparlementaires ont également été mises sur pied: le sommet UE-Afrique et la Conférence du partenariat parlementaire Asie-Europe (ASEP).

Toutes ces rencontres ont contribué à la mise en place d'un véritable espace parlementaire européen.

Le volet parlementaire de la présidence belge de l'UE s'est clôturé par la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE (avril 2011). Cette conférence, qui s'est tenue dans cet hémicycle sous ma présidence, a contribué dans une large mesure à la création d'une nouvelle Conférence Interparlementaire sur la Politique Étrangère et de Sécurité Commune et la Politique de Sécurité et de Défense Commune. J'ai veillé à ce qu'une série de dispositions concrètes soient prises afin de renforcer le contrôle parlementaire sur ces matières. Depuis, cette Conférence s'est réunie à plusieurs reprises, à chaque fois dans le pays qui exerce la présidence de l'UE.

La crise économique et financière a entraîné une série de réformes au sein de l'Union européenne. Elle a contraint à prendre des mesures renforcées au niveau de l'UE en ce qui concerne la confection des budgets et la politique économique des États membres.

C'est ainsi qu'on été instaurés en 2011 le semestre européen et un cycle budgétaire plus strict où la Commission européenne joue un rôle d'accompagnement rigide là où le budget était jusqu'alors une prérogative exclusive du Parlement national.

Le Parlement belge a pu suivre de près l'action du gouvernement vis-à-vis des autorités européennes, en particulier au cours des travaux menés au sein du Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes. Les plans de réformes et les programmes de stabilité de la Belgique y ont été présentés et examinés à l'occasion des échéances du Semestre européen.

Toutes les modifications apportées aux traités européens découlent directement de cette crise économique et financière. Dans ce contexte, trois textes importants ont été adoptés par notre Assemblée. Le 14 juin 2012 nous avons adopté le projet de loi modifiant l'article 136 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne en ce qui concerne un mécanisme de stabilité pour les Etats membres dont la monnaie est l'euro et d'autre part, le projet de loi portant assentiment au Traité instituant le mécanisme européen de stabilité.

Nous avons également adopté le 20 juin 2013 un autre texte important, le « fiscal Compact » ou le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire. L'élément le plus important de ce traité est sans doute la transposition de la « règle d'or » dans le cadre légal ou constitutionnel des pays participants. Des mesures ont déjà été prises entre temps, dont un accord de coopération entre le pouvoir fédéral et les entités fédérées en exécution du traité précité et en vue de l'opérationnalisation de la «règle d'or».

Une Conférence Interparlementaire a également été instituée en 2013 pour assurer le suivi de l'impact budgétaire en vertu de l'article 13 de ce traité.

Toutes ces initiatives parlementaires sont appelées à jouer un rôle majeur pour garantir la légitimité démocratique dans le contexte d'un cadre politique, financier, budgétaire et économique dont l'intégration se poursuit.

Au cours de cette législature, les implications pour les parlements nationaux du Traité de Lisbonne se sont fait pleinement sentir.

Ce Traité constitue un changement radical dans la mesure où les parlements nationaux se voient investis d'un rôle formel dans le processus décisionnel européen. Il s'agit plus particulièrement de l'introduction de la procédure de subsidiarité et de proportionnalité. Les parlements nationaux ont désormais véritablement voix au chapitre dans le processus décisionnel européen.

La Chambre des représentants a arrêté en l'espèce une procédure spécifique. Depuis le début de la législature, tous les documents de la Commission européenne ont été soumis à une analyse systématique. Au cours de la période concernée, il a été procédé à la confection

de fiches de synthèse et à des analyses au nombre de quelque 300. Sur cette base, les commissions permanentes ont formulé une trentaine d'avis qui ont été transmis à la

Commission européenne faisant entendre la voix de la Belgique auprès des institutions européennes et des autres États membres.

Les commissions ont conclu dans 5 cas à la violation du principe de subsidiarité.

Le degré d'activité de la Chambre situe cette dernière largement au-dessus de la moyenne par rapport à d'autres parlements « comparables » dans l'UE.

En dehors de la procédure de subsidiarité, la Chambre a également eu, par le biais du Comité fédéral d'avis sur les questions européennes, d'importants débats avec le premier ministre à l'occasion des Conseils européens des Chefs d'Etat et de gouvernement.

Je me réjouis de constater les efforts entrepris par le gouvernement afin de renforcer la crédibilité européenne de notre pays qui fait désormais partie des bons élèves de l'Europe.

Chers collègues,

Parallèlement aux activités législatives proprement dites, nombre d'entre vous ont eu à cœur de trouver des réponses appropriées suite à certains événements, en faisant partie de l'une ou l'autre des quelque 17 commissions spéciales mises sur pied. Celles-ci ont su informer, auditionner, investiguer, évaluer, recommander, rendre compte – et aussi demander des comptes. Grâce à elles, des enseignements ont pu être tirés. Tout ce travail de fond, de longue haleine, donne substance à l'exercice de la démocratie et remplit une des missions importantes incombant aux élus.

Il est sûr, par exemple, que la Commission spéciale chargée du suivi de la crise financière et la commission spéciale chargée d'examiner les conditions de sécurité du rail en Belgique – pour n'en citer que deux – ont eu fort à faire ces dernières années.

Les rapports circonstanciés des commissions – spéciales et autres – fournissent en outre une mine d'informations précieuses, accessibles au public.

Vous avez également été nombreux à vous investir au sein des comités d'avis, groupes de travail, délégations internationales, rencontres interparlementaires et bien d'autres événements.

Parmi les événements auxquels vous avez pris part, le plus solennel d'entre eux –celui en tout cas que l'histoire retiendra– fut la prestation de serment du Roi Philippe qui eut lieu dans cet hémicycle, le 21 juillet 2013, devant les Chambres réunies. Souvenons-nous de cette magnifique journée chaude et ensoleillée qui, après la cérémonie d'abdication émouvante au

Palais, vit notre nouveau Souverain prêter serment dans une ambiance à la fois solennelle et détendue.

Des centaines d'invités représentant les gouvernements et les Assemblées parlementaires de notre pays ainsi que les Corps Constitués et la Communauté internationale assistèrent à cette prestation de serment.

Après avoir salué le travail accompli par le Roi Albert II au service du pays et avoir prononcé un discours traduisant tout son attachement aux valeurs communes d'une démocratie moderne comme la Belgique dans une perspective fédérale, notre nouveau Roi fut longuement ovationné par une Assemblée enthousiaste et confiante.

Chers collègues,

Former et consolider des parlements, soutenir les institutions représentatives des démocraties nouvelles ou émergentes, c'est aussi contribuer à l'enracinement de la démocratie et de l'état de droit. La Chambre a un rôle important à jouer en apportant son savoir-faire et son assistance aux assemblées parlementaires de ces pays. Notre assemblée intéresse de nombreux pays pour lesquels nos traditions parlementaires et notre capacité d'adaptation constituent une référence. En Afrique par exemple, de nombreuses assemblées parlementaires sont à la recherche d'un soutien dans le cadre de la mise en place ou de la consolidation de nouvelles institutions démocratiques. C'est dans cette perspective que je me suis rendu notamment en République Démocratique du Congo, au Burundi et au Bénin.

Le printemps arabe et le processus d'Union pour la Méditerranée ont également retenu mon attention. J'ai pu mesurer sur place, au Liban, au Maroc et en Tunisie combien il est opportun que les parlements, en association avec les partenaires sociaux et la société civile, accompagnent les efforts des gouvernements afin de relever les défis auxquels les pays de la rive Sud de la Méditerranée sont confrontés.

Lors de ces missions, outre la signature de protocoles de coopération entre la Chambre et les parlements de ces pays, j'ai eu à cœur de m'enquérir de l'évolution de la situation politique, économique et sociale, de visiter de nombreux projets sur le terrain et d'avoir si possible des contacts avec des représentants de l'opposition et de la société civile.

Je me suis également rendu à Marseille en avril 2013 afin d'assister au premier Sommet des Présidents des Parlements des pays membres de l'Union pour la Méditerranée.

Nous avons aussi pu fêter récemment, comme il se devait, les 50 ans de la convention belgo-marocaine relative à l'occupation de travailleurs marocains en Belgique et les 175 années du traité d'amitié, de commerce et de navigation avec la Tunisie, en réunissant dans cet hémicycle des représentants de ces communautés vivant dans notre pays, à l'occasion de séances académiques auxquelles étaient conviés le Président du Parlement marocain et le Président de la République tunisienne.

Les relations bilatérales avec la Chine, partenaire économique important pour notre pays, m'ont permis de rencontrer lors d'un déplacement dans ce pays son nouveau Président et de nombreux représentants politiques et économiques. J'ai également eu l'occasion de rencontrer le Président de la République populaire de Chine Xi Jinping lors de la visite d'Etat qu'il a effectuée en Belgique, le 31 mars dernier.

Comme j'ai eu l'occasion de le signaler à plusieurs reprises lors de mes entretiens avec des représentants du corps diplomatique, des gouvernements et des parlements de nombreux pays, tout multilatéralisme efficace se fonde sur un bilatéralisme efficient. Et en insistant sur le fait que les modèles politiques ou économiques ne sont pas transposables tels quels et qu'il convient toujours d'avoir recours au dialogue, un dialogue construit à partir de l'observation, de l'écoute et du respect mutuel. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'il convient de situer les actions menées dans le cadre de la diplomatie parlementaire, devenue un trait d'union entre pays mais également entre les peuples.

Chers collègues ,

Le souci de mieux faire connaître notre institution a constitué une de mes priorités depuis le début de cette législature. En matière de relations publiques et de communication, la Chambre n'est pas restée inactive.

Fin 2013, la Chambre a lancé son nouveau site internet.

Elle a évidemment choisi un design et une architecture web modernes. Un aspect important de cette innovation a été l'emploi d'un système qui permet d'accélérer la publication et l'illustration photo des « faits d'actualité ». Ainsi, nous pouvons davantage mettre en évidence les « faits du jour et de la semaine ».

En outre, la capacité des moyens de recherche a été augmentée et leur convivialité a été accrue par l'introduction de nouveaux angles de vue et l'offre d'informations supplémentaires

à plusieurs endroits du site internet à l'intention des internautes qui ne sont pas familiarisés avec lui.

Alors que le site internet précédent s'adressait plutôt à des utilisateurs professionnels, le nouveau site est conforme à la politique visant à accroître l'accessibilité du site pour tous les citoyens.

De plus, le site internet a été rendu plus convivial pour quiconque se sert d'outils mobiles tels que tablettes et smartphones.

Mérite aussi d'être signalé à cet égard le site internet du Comité parlementaire chargé du suivi législatif. Ce site internet contient des informations concernant les missions du Comité, sa méthode de travail, ses rapports, etc. Il facilite essentiellement le dépôt de pétitions auprès du Comité. Tout un chacun dispose aujourd'hui de la possibilité de compléter en ligne, sur le site internet, le formulaire prévu à cet effet. Cette opération peut s'effectuer en néerlandais, en français ou en allemand car l'ensemble du site est disponible dans ces trois langues officielles.

Le développement extraordinaire des nouveaux médias a entraîné une extension énorme de la portée et de la diffusion des informations. Alors qu'initialement les informations étaient encore reçues de manière passive via les médias traditionnels, le citoyen peut à présent contribuer à créer des « nouvelles » par le biais des nouveaux médias sociaux. Par suite de la généralisation d'Internet, tout le monde peut désormais produire un contenu. Les parlements doivent s'adapter à cette réalité.

Depuis le printemps 2011, la Chambre dispose d'un compte Twitter, étape logique de l'évolution de sa communication vers l'extérieur. En outre, l'accès à Twitter a été intégré au site internet de notre assemblée.

Comme le souligne le Guide des médias sociaux à l'intention des parlements publié par l'Union interparlementaire, « les parlements ont tiré les leçons de leurs efforts de communication. Ils ont notamment appris qu'il ne sert à rien d'attendre que les citoyens viennent au Parlement : il faut aller les trouver là où ils sont. Et en 2013, les citoyens sont sur les médias sociaux. Ils y sont déjà un milliard et ce nombre continue à croître de manière exponentielle. Selon le Rapport mondial 2012 sur l'e-Parlement, un tiers des parlements est déjà présent sur les médias sociaux et un autre tiers se prépare à les rejoindre. Ces parlements ont pris conscience qu'ils doivent rester en phase avec l'évolution de la société; en outre, ils voient dans les médias sociaux une possibilité de revitaliser la participation des

citoyens au débat politique et à la prise de décision. Trouver un moyen attrayant et non partisan d'employer les outils interactifs en ligne est un défi majeur pour toute institution, et peut-être plus encore pour les parlements».

A ce jour la Chambre compte environ 4000 « suiveurs » sur Twitter.

Chers collègues,

Outre la traditionnelle journée portes ouvertes le 21 juillet, notre assemblée accueille chaque année plusieurs dizaines de milliers de visiteurs. A ma demande, la Chambre a rassemblé quelques informations succinctes relatives à son patrimoine artistique dans un guide illustré à l'usage des visiteurs. Édité en format A5, cette plaquette qui se veut pratique guide l'amateur d'art dans les diverses salles historiques. Ce guide mentionne pour chaque œuvre le titre, la date, le nom de l'artiste et parfois, des anecdotes et des informations intéressantes sur la personnalité représentée.

Au cours des dernières années, la Chambre a investi plus qu'elle ne l'avait fait jusqu'ici dans l'éducation au souvenir. À l'occasion du 8 mai et du 11 novembre, des écoles de toutes les provinces sont conviées à participer activement aux cérémonies avec leurs élèves.

Les élèves participent généralement à la cérémonie à la colonne du Congrès : ils lisent à haute voix un texte qu'ils ont rédigé eux-mêmes ou déposent une fleur. Ensuite, le programme se poursuit au Parlement fédéral avec une rencontre/un échange d'expériences avec des vétérans ou le visionnage d'un film, suivi d'un débat.

Cette année encore, au Parlement fédéral, des jeunes de tout le pays fêteront, le 8 mai, la fin de la Deuxième Guerre mondiale en Belgique, en compagnie d'anciens combattants et de témoins de cette guerre. La Chambre et le Sénat continueront par là à inciter les jeunes à réfléchir sur les thèmes guerre et paix, liberté et démocratie.

Dans le cadre de la Commémoration 14-18 au Parlement fédéral, la thématique sera cette fois élargie à la Grande Guerre. Des activités et animations sont prévues autour du thème 'La Belgique et le Parlement fédéral durant les deux guerres mondiales', avec comme fil conducteur la résistance durant ces deux conflits. Les participants suivront un parcours commenté sur le Parlement durant la Première Guerre mondiale, et écouteront un témoignage d'un ancien résistant de la Seconde Guerre mondiale, ce qui attirera leur attention sur la continuité de la logique de résistance.

A l'occasion de ce même 8 mai 2014, une toute nouvelle brochure illustrée sur le Parlement durant la Grande Guerre, préparée par les services de la Chambre et du Sénat, sera remise aux participants.

Chers collègues ,

À l'issue de cette 53ème législature, j'ai le sentiment que le bon cap a pu être maintenu afin de remplir au mieux le mandat qui nous a été confié par les citoyens même si nous avons dû affronter quelques bourrasques.

Ce parlement est celui qui avait pour mission de mener à bonne fin plusieurs réformes d'envergure, attendues parfois depuis longtemps. Les chiffres sont d'ailleurs éloquentes à cet égard. Depuis la prestation de serment du gouvernement le 6 décembre 2011 et jusqu'au 4 avril dernier, nous avons adopté 546 projets de loi et 90 propositions de loi.

Outre sa compétence législative, la Chambre a aussi pleinement exercé sa compétence de contrôle parlementaire : pas moins de 1756 questions orales ont été posées en séance plénière et 8929 en réunions de commission ; quelque 13433 questions écrites ont été traitées. Il y a eu 13 interpellations en séance plénière et 84 en réunions de commission. Enfin notre assemblée s'est réunie 139 fois en séance plénière, ce qui nous a rassemblés durant 548 heures. Les commissions se sont réunies 1740 fois durant quelque 3254 heures. Dans ce contexte, je suis heureux de souligner que les séances plénières tardives furent très peu nombreuses grâce notamment à une bonne organisation des travaux au sein de la conférence des présidents.

En votre nom à tous et toutes, j'estime par conséquent pouvoir conclure par ces mots: **mission accomplie**. Alors que la démocratie représentative fait l'objet de critiques assez vives, voire de remises en question , je crois qu'on n'expliquera jamais assez combien notre régime parlementaire, quelque imparfait et fragile qu'il puisse être, est bénéfique pour chaque citoyen. Le débat public et contradictoire qu'il favorise, est une garantie essentielle dans la défense des valeurs et des différents systèmes de pensée qui traduisent la diversité de notre société.

Il me reste à présent à remercier Madame la greffière, les services de la Chambre et les collaborateurs des groupes politiques qui se sont investis, jour après jour, pour garantir le bon fonctionnement de notre institution. Ils ont fourni à cet égard un travail de grande qualité.

Leur soutien efficace nous a permis de mener à bien nos travaux dans les meilleures conditions.

Je remercie également le Bureau, les chefs de groupe, les questeurs et vous tous pour votre contribution au bon déroulement des travaux de notre assemblée ainsi que pour l'aide et la confiance qui m'ont été accordées dans l'exercice de la présidence.

Je tiens également à remercier le Premier Ministre pour sa patience et son souci constant d'être, autant que faire se peut, à la disposition de notre assemblée ainsi que les membres de son gouvernement pour leur contribution à la bonne marche de nos activités.

Je remercie aussi les journalistes et les collaborateurs de la presse pour leur présence et la manière dont ils ont rendu compte de nos travaux.

Je souhaite à tous une campagne électorale fructueuse. A ceux qui, pour une raison ou une autre, ne reviendront plus dans cet hémicycle, je souhaite plein succès dans toutes leurs entreprises futures.

Je vous remercie de votre attention.